

pêche de la province. Il effectue des expériences et des démonstrations concernant des engins de pêche de conception nouvelle ou modifiée, la construction de bateaux de pêche polyvalents et l'exploration de nouvelles pêcheries dans le but d'accroître l'efficacité et le rendement de la pêche. Des subventions sont versées aux pêcheurs pour les bateaux de pêche et certains types d'équipement de pêche côtière.

Les producteurs peuvent bénéficier de prêts pour la construction et l'agrandissement d'usines de conditionnement du poisson, et pour l'achat de chalutiers hauturiers. L'Office des prêts aux pêcheurs de Terre-Neuve vient en aide à ceux-ci en leur accordant des prêts pour la construction de bâtiments modernes qui leur permettent de diversifier leurs opérations et d'accroître leur production. La Loi sur la réfection et le radoub des bateaux de pêche et des caboteurs (primes) autorise des subventions pour l'entretien et la remise en état de la flotte existante. La Loi sur les caboteurs (primes) et la Loi sur les bateaux de pêche (primes) permettent l'octroi d'une prime égale à 35% du coût approuvé pour les bateaux de plus de 12 ans construits dans la région, à condition que la jauge brute excède 10 tonneaux. Un programme de primes pour petites embarcations fournit une prime équivalant à 35% du coût approuvé des bateaux de pêche d'une longueur de 6.08 à 10.7 mètres ou plus dont la jauge brute est inférieure à 10 tonneaux. Des prêts sont offerts aux pêcheurs pour la construction de bateaux neufs, l'achat de bateaux d'occasion, l'acquisition de nouveaux moteurs, l'achat de certains types approuvés d'engins de pêche mécaniques ou électroniques, et pour la conversion de bateaux de pêche d'un type à un autre.

Pour ce qui est de la création directe d'emploi, l'industrie de la pêche demeure en tête parmi les secteurs d'exploitation des ressources. En 1978, elle occupait environ 18,000 pêcheurs et 8,000 ouvriers. Le volume total des débarquements pour toutes les espèces de poisson s'est élevé à 456 000 t (tonnes) d'une valeur au débarquement de \$112 millions et d'une valeur marchande d'environ \$336 millions.

Les eaux intérieures de Terre-Neuve, excellentes pour la pêche sportive, ne sont pas exploitées commercialement. Les lacs et les étangs sont en fait du ressort du ministère du Tourisme, mais, en vertu d'un accord fédéral-provincial, ces eaux, de même que les cours d'eau, relèvent du gouvernement fédéral pour ce qui est de la conservation et de la surveillance.

**Île-du-Prince-Édouard.** L'industrie de la pêche figure au troisième rang dans l'économie de cette province. La valeur au débarquement des prises en 1978 dépassait \$23.6 millions. L'industrie compte 2,500 pêcheurs et aides, et entre 700 et 800 employés dans l'industrie du conditionnement du poisson répartis entre 24 usines.

Le ministère des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est composé de six divisions, complète l'activité du ministère fédéral des Pêches et des Océans et s'occupe de l'administration de programmes visant à améliorer l'industrie de la pêche et à en accroître la rentabilité.

La Division de l'aquaculture s'occupe d'un programme orienté vers la diversification des possibilités dans le secteur de la pêche par l'accroissement de la production, l'amélioration de la qualité et l'expansion de la base de ressources. En 1978-79, son activité a porté tout particulièrement sur le développement de l'industrie ostréicole, l'implantation d'une industrie mytilicole et le développement de la culture d'autres mollusques et crustacés, l'ensemencement de plantes aquatiques et la culture des salmonidés. La Division de l'exploitation des ressources exécute des projets de pêche prospective et des études d'évaluation des ressources portant sur des espèces nouvelles et des espèces déjà connues, et effectue des études sur l'équipement et les méthodes de pêche. Parmi les projets de 1978-79, on peut mentionner l'expansion des prises de poissons de fond, la mise en valeur des pétoncles et des crevettes, des plantes aquatiques, des espèces pélagiques, du homard et d'autres espèces sous-exploitées.

Les programmes de développement des ports de la Division de la manutention du produit visent à améliorer la manutention du poisson, les techniques de conditionnement et de conservation, et à assurer une meilleure qualité du poisson. Des systèmes d'eau, des rampes de déchargement, des hangars pour appâts, des abris contre les intempéries, des installations de déchargement et des installations d'entreposage du